VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 88

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DU SMAP

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, le créneau 16h-18h du vendredi découverte ainsi que celui du mercredi est réservé à des activités ludo-éducatives, dans les domaines artistiques, culturels et sportifs, pour les écoles maternelles et élémentaires clermontoises.

Ainsi, plusieurs associations culturelles et sportives clermontoises ont proposé, lors du 1er trimestre de l'année scolaire 2019-2020, des activités encadrées destinées à une initiation aux pratiques artistiques, physiques et sportives.

Les actions combinées de ces 11 associations ont permis une intervention globale de 355 heures en faveur des enfants clermontois.

A ce titre, la Ville consacre une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 37 000 €.

Afin d'honorer l'ensemble de ces interventions pour la période du 7 octobre au 20 décembre 2019 est proposé d'allouer une subvention aux associations qui ont participé à ces animations.

Il vous est proposé, la répartition suivante :
- LEE VOIRIEN : 900 €
- JAPON AUVERGNE-NIPPON AUVERGNE : 900 €
- SUPRÊME LEGACY : 450 €
- M-ROD : 2550 €
- DZEBAYI SAÏ SAÏ: 1350 €
- ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE : 900 € (450 € Section lutte, et 450 € section tennis)
- ASSOCIATION CAPOEIRA ANTIGA CULTURA GUERREIRA AUVERGNE : 450 €
- STADE CLERMONTOIS : 900 € (450€ section haltérophilie et 450 € section tennis)
- STADE CLERMONTOIS RUGBY : 450 €
- CLUB ARVERNE HANDISPORT : 1 350 €
- HANDI'SCHOOL : 450 €

TOTAL : 10 650 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire, au titre de l'année scolaire 2019-2020, à verser les subventions aux 11 associations concernées, pour un montant total de 10 650 €.
Les crédits sont inscrits au budget 2019 :
(Chapitre 65 – Fonction 255 – Nature 6574 – Service 101 – SDG 507).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 DEC. 2019

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET